

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS L'ILE AUX ENFANTS

COMMUNE DE STE ANNE SUR GERVONDE

DU 8 AU 26 JUILLET 2024

AUX COULEURS DE LA NATURE



Organisateur : Commune de Ste Anne sur Gervonde

Nom des correspondants :

- Maire de la commune Monsieur Pascal Compigne
- Secrétariat Madame Collion Christine

Adresse : 1 place de la Liberté 38440 SAINTE ANNE SUR GERVONDE

Téléphone : 04.74.58.36.33

Mail : mairie@steannemairie.fr

Directrice de l'accueil de loisirs : Nadia Ouadda

Mail : periscolaire@steannemairie.fr

Téléphone : 06.74.03.90.11

Table des matières

| | | |
|-----|---|----|
| 1) | Présentation de la collectivité territoriale..... | 4 |
| 2) | Fonctionnement de l'accueil de loisirs | 4 |
| 3) | Valeurs et objectifs du PEDT..... | 6 |
| 4) | Objectifs et orientations pédagogique de la directrice et de l'équipe d'animation . | 9 |
| 5) | Lien avec les partenariats | 10 |
| 6) | Rôle du directeur | 10 |
| 7) | Rôle de l'animateur | 11 |
| 8) | Les différents moments de la journée..... | 11 |
| 9) | Bilans et évaluations | 15 |
| 10) | Les réunions | 16 |
| 11) | L'aménagement de l'espace..... | 16 |
| 12) | Numéros utiles et d'urgences | 16 |
| 13) | Les sorties | 17 |
| 14) | Transports et déplacements | 18 |
| 15) | L'évacuation des locaux..... | 20 |



ACCUEIL DE LOISIRS L'ILE AUX ENFANTS

PREAMBULE

Les temps extrascolaires sont des moments où les enfants apprennent à grandir et à vivre ensemble, ils découvrent, construisent, expérimentent, discutent, proposent, font des choix. Ils s'amuse en toute sécurité.

Pour cela, des activités de loisirs diversifiées, respectueuses des rythmes biologiques et des tranches d'âges sont proposées aux enfants.

Mode d'inscription aux activités proposées : (voir le règlement)

Communication avec les familles

Les parents sont informés du projet pédagogique via le logiciel « Eticket » et par mail lors des inscriptions.

Les parents sont avertis des différentes activités proposées par (mails, affichages, temps forts). Leurs idées et leur savoir-faire sont les bienvenus pour nous aider à améliorer et faire grandir notre accueil de loisirs. Les photos des enfants lors des temps d'animations sont consultables sur le site mon année.fr. Une porte ouverte concernant le fonctionnement avec la présentation de l'équipe a lieu avant l'ouverture.



1) Présentation de la collectivité territoriale

Ste Anne sur Gervonde est un village qui compte 717 habitants. Celui-ci fait partie de la communauté de communes, positionné dans la région naturelle des Terres froides, situé au sud de l'agglomération de Bourgoin-Jallieu, à environ 10 km de Saint-Jean-de-Bournay.

L'agrandissement de l'école nous permet aujourd'hui d'avoir des locaux adaptés pour pouvoir proposer l'ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire au mois de juillet.

Cette action nous permet également de développer ce service qui existe déjà dans le Sud du territoire avec plusieurs communes qui font également un accueil de loisir extra-scolaire pendant les vacances, en complément de celui offert par Bièvre Isère communauté.

La richesse de notre campagne permet aux animateurs de proposer des activités en extérieur autour de la nature et du sport.

Atouts de la commune

➤ Dans l'école :

Une cour complètement réaménagée, offrant aux enfants du confort, des espaces ombragés, de la modernité et un espace pour la pratique du sport.

Une cantine avec cuisine, une salle de motricité, un espace jeux libres et arts visuels.

Un espace pour les moins de 6 ans avec mobiliers adaptés (salle de repos, espace jeux et activités manuelles, toilettes séparés).

➤ Dans la commune :

Salle des fêtes, bibliothèque municipale, espaces verts, terrain de tennis, terrain de foot, Fermes, étangs, forêt.

2) Fonctionnement de l'accueil de loisirs

➤ Lieu d'accueil :

Ecole communale André FRENOD

71 montée d'Estrablin

38440 Sainte Anne sur Gervonde

➤ L'équipe :

Nadia Ouadda directrice, titulaire du BAFD et BPJEPS loisirs tout public
Valentin Landas animateur + de 6ans, titulaire du BAFA, stagiaire CPJEPS
Chloé Destremont agent de restauration et animatrice + de 6ans, stagiaire BAFA
Francis Bernard animateur + de 6 ans, titulaire du BAFA
Cécile Ganjean animatrice - de 6ans, titulaire du CAP petite enfance
Mylène Duchene animatrice - de 6ans, titulaire du BAFA

➤ **Public accueilli :**

La capacité d'accueil est de 52 enfants de 3 à 12 ans, 16 enfants de moins de 6 ans et 36 enfants de plus de 6 ans. Les enfants sont répartis en plusieurs groupes, les 3-5 ans, les 6-7 ans et 8/10 ans. Le passage d'une tranche d'âge s'effectuera après discussion avec l'enfant et l'équipe d'animation, la direction et les parents.

➤ **Les horaires :**

Les enfants sont accueillis jusqu'à 9h le matin et peuvent être récupérés à partir de 17h le soir. Les inscriptions sont obligatoirement à la journée et à la semaine complètes.

Péri loisirs matin : 7h30 à 8h, avec inscription préalable avec un surcoût d'un euro.

Matin + repas + après-midi : 8h à 18h départ à partir de 17h

Péri loisirs après-midi : 18h à 18h30, avec inscription préalable avec un surcoût d'un euro.

➤ **Le rythme de la journée :**

| | |
|------------------|---|
| De 7h30 à 8h | Péri loisirs |
| De 8h à 9h | Accueil du matin (arrivée échelonnée des animateurs et des enfants) |
| De 9h à 9h30 | Temps de regroupement |
| De 9h30 à 11h30 | Activités |
| De 11h30 à 12h | Temps libre |
| De 12h à 13h | Repas |
| De 13h à 14h30 | Temps calme ou sieste (rotation des pauses des animateurs) |
| De 14h30 à 16h00 | Activités + bilan de la journée |
| De 16h00 à 17h | Goûter |
| De 17h à 18h | Accueil du soir et temps libre (départ échelonné des animateurs et des enfants) |
| DE 18h à 18h30 | Péri loisirs |

3) Valeurs et objectifs du PEDT

CONTRIBUER A L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

- **Mise en place d'un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant.**

Les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie mutualisés avec le restaurant scolaire. Chaque accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier et des équipements adaptés.

La sécurité des locaux est assurée au quotidien par le personnel technique municipal en raison de la spécificité du public scolaire.

- **En respectant le rythme de l'enfant**

L'équipe d'animation est à l'écoute des besoins de l'enfant et de son rythme de vie.

L'organisation spatiale du lieu d'accueil est conçue en espaces distincts pour les activités et la détente.

L'enfant doit pouvoir choisir son niveau d'investissement personnel, jouer, créer ou se reposer.

Dans le cadre des journées d'accueil, les temps d'activités sont entrecoupés de temps calmes ou temps de jeux libres.

- **En proposant une offre de loisirs diversifiée**

Par la proposition de la diversité des activités, l'enfant mobilise ses connaissances et ses compétences. La démarche ludique facilite les possibilités d'expression et place l'enfant dans une situation d'estime de soi. La découverte de nouvelles propositions sur les champs culturels et sportifs l'incite à être disponible et ouvert.

- **En favorisant la coéducation**

Le lien avec les familles est primordial afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Prendre en compte la spécificité de chaque famille est essentiel. Lors des temps d'accueil, l'équipe d'animation restera disponible pour échanger avec les familles.

- **L'autonomie**

Permettre à chacun de faire des choix, laisser l'enfant être acteur de ses loisirs, laisser place à son imagination à travers des espaces jeux. Favoriser sa responsabilité en lui donnant la possibilité d'agir seul en participant à la vie collective.

- **Le partage**

Favoriser l'entraide et la solidarité au sein du groupe. Permettre la découverte d'autres cultures. Favoriser la cohésion sociale à travers les échanges lors des temps d'animation et des moments de la vie quotidienne.

DEVELOPPER LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

- **En développant la citoyenneté de chacun**

Le vivre ensemble et le respect d'autrui. Les notions de vivre ensemble sont abordées à travers des actions de solidarité. Les actions de sensibilisation à la vie citoyenne seront encouragées.

L'enfant apprendra à exprimer son point de vue, utiliser des moyens de communication. Le personnel d'animation valorisera les actions collectives. Des activités ludiques et éducatives développant la curiosité, la créativité et l'inventivité et axées sur l'écoute, le respect des autres, l'apprentissage des différences seront proposées.

FACILITE L'ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE DES PARENTS

- **Par le développement d'une offre cohérente**

L'organisation de la vie familiale et professionnelle est facilitée par la mise en place d'accueil périscolaire matin, midi et soir, complétée par un accueil le mercredi en journée.

- **Par la facilitation de l'accès au service**

La fréquentation aux services périscolaires est soumise à une démarche d'inscription annualisée au moyen d'un dossier, ouvrant les droits d'accès à tous les services périscolaires de la commune : accueil périscolaire les jours scolaires, accueil de loisirs les mercredis.

Un document unique consigne toutes les informations utiles à la présence des enfants pour tous les services.

La fréquentation à tous les services périscolaires est ouverte sur réservation préalable.

Les inscriptions sont réalisées sur le portail famille via internet.

- **Par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée**

La tarification repose sur un barème de tarifs fixés de manière progressive en fonction de définition du quotient familial.

- **Par l'inclusion des enfants à besoins particuliers**

Le service est ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières nécessitant soin et attention.

Les données sont actualisées régulièrement par le service périscolaire en fonction des informations apportées par les familles pour assurer la meilleure prise en compte possible des particularités de l'enfant et permettre son inclusion au sein de toutes les structures périscolaires.

- **Vivre ensemble :**

« Apprendre le vivre ensemble » correspond au projet éducatif de territoire que souhaite mettre en place la commune et les intervenants lors des activités périscolaire et extrascolaire. Pour cela la commune souhaite proposer : des activités ludiques et éducatives développant la curiosité, la créativité et l'inventivité (épanouissement personnel) ; mais aussi des activités axées sur l'écoute, le respect des autres, l'apprentissage des différences (le « vivre ensemble »).

Le projet pédagogique s'oriente donc vers une ouverture sportive, culturelle et artistique de qualité en cherchant toutefois à respecter le rythme de l'enfant sur la semaine.

- **Les activités proposées :**

- Jeu de cour, jeu de société, ateliers de constructions, lecture offerte, dessins, activités manuelles, atelier éveil musical, éveil corporel, activités sportives, jeux de plein air, jeux libres, jeux proposés par les enfants.

L'accueil de loisirs permet de proposer un espace de liberté pour ceux qui « souhaitent ne rien faire » pour des raisons de fatigues physiques, intellectuelles, émotionnelles. Les enfants qui ne souhaitent pas participer à l'activité proposée, ou qui souhaitent « ne plus faire » pourront choisir une autre activité, toujours sous la responsabilité de l'animateur. Ceci permet une alternance entre les activités : toucher, sentir, manipuler, bouger, jouer, parler, s'exprimer mais aussi se reposer, s'isoler.

Des coins aménagés sont mis en place. L'enfant peut choisir librement son espace.

4) Objectifs et orientations pédagogique de la directrice et de l'équipe d'animation

| Objectifs généraux | Objectifs opérationnels | Les moyens et organisation de ces actions |
|---|--|--|
| Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant | Accompagner à la découverte | <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un choix d'activités ludiques et variées - Découverte de la nature et environnement |
| | Favoriser l'imagination de l'enfant | <ul style="list-style-type: none"> - Jouer des personnages, jeux d'expression, théâtral - Créer et utiliser des accessoires - Mettre en place une décoration pour favoriser l'imaginaire |
| Favoriser un accueil de qualité pour les familles | Développer un accueil individualisé | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les adaptations nécessaires pour chaque enfant - Faire un retour aux familles sur la journée de l'enfant |
| | Impliquer les familles à la vie de l'ACM | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des temps forts avec les familles (expositions, temps conviviaux, spectacles...) - Informations et photos accessible aux familles par affichage sur site, portail famille ou blog |
| Permettre l'échange culturel et la mixité sociale | Sensibiliser à la diversité culturelle | <ul style="list-style-type: none"> - Activités en lien avec les différents pays à travers l'art, les activités manuelles, la découverte de différents métiers |
| Favoriser une dynamique partenariale autour d'un projet | Créer et fidéliser un réseau de partenaires | <ul style="list-style-type: none"> - Intervention avec des partenaires extérieurs - Impliquer les commerces locaux |
| Construire un vivre ensemble respectueux de chacun | Développer le sens du partage et de l'entraide | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des jeux de coopérations - Elaborer les règles de vie avec les enfants |
| | Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans un groupe | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer plusieurs espaces de jeux - Proposer des activités en fonctions des envies et des possibilités de l'enfant |
| Rendre les enfants autonomes et responsables au quotidien | Rendre les enfants acteurs de ses loisirs | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les envies et besoin de chacun en laissant le choix à l'enfant en proposant plusieurs activités - Déléguer des responsabilités à travers les tâches de la vie quotidienne |

5) Lien avec les partenariats

Notre projet est de construire du lien social, de développer le sens du partage et de découvrir et échanger autour d'activités destinés aux enfants. Pour cela nous souhaitons développer un partenariat avec différents acteurs (parents, associations, ados, intervenants extérieurs...).

Rappel :

Taux d'encadrement (Décret 2013-707 du 2 août 2013):

| Avec PEDT validé en préfecture |
|--|
| - 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans |
| - 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans |

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc) :

Favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Apprendre à se confronter à la différence, surmonter ses appréhensions.

Établir des rapports privilégiés (avec les adultes) différents de ceux établis lors du temps scolaire et périscolaire

Permettre la poursuite de la socialisation de l'enfant.

6) Rôle du directeur

Il est garant du projet pédagogique et de fonctionnement en lien avec le projet d'école et le projet éducatif

- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Participe à l'accueil, à la communauté et au développement des relations entre les différents acteurs (famille, enfants, intervenants...)
- Assure les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation
- Responsable de son équipe (direction, animation, personnel de service)

- Accompagne les stagiaires BAFA en formation (6 jours de validation en milieu scolaire)

7) Rôle de l'animateur

Il doit participer à la mise en œuvre du projet pédagogique par des actions éducatives auprès des enfants

- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Participe à l'accueil, à la communauté et développement des relations entre les différents acteurs (famille, enfants...)
- Adapte les activités en fonction de l'effectif et de l'âge de l'enfant
- Ne jamais laisser un enfant sans surveillance
- Respecter les horaires
- Ne pas consommer d'alcool, de tabac et de stupéfiants sur les lieux de travail
- Limiter l'utilisation du portable au temps de pause et aux urgences

8) Les différents moments de la journée

L'ACCUEIL



L'accueil est un moment de transition avec les parents. L'équipe doit être particulièrement vigilante à l'accueil des enfants de moins de 6 ans (plus particulièrement pour l'accueil du matin). Ils doivent aider à la séparation. C'est un temps qui permet d'échanger avec les parents et noter toutes les informations importantes sur un cahier de transmission.



LA MISE EN ROUTE

Les enfants sont regroupés et pris en charge par les animateurs/intervenants pour démarrer une activité.

LES ACTIVITÉS



L'animateur doit faire un planning d'animation en cohérence avec le projet pédagogique.

Il doit savoir animer et mener une activité du début jusqu'à la fin. Il doit savoir aménager son espace, veiller à la sécurité de l'enfant et au bon déroulement de l'activité.

Les activités peuvent être sous forme :

- manuelles, artistiques et créatives pour permettre aux enfants d'exprimer leur imagination et de créer une réalisation personnelle, d'affiner leur motricité fine, de stimuler leur sens.
- sportives pour permettre de créer des relations de coopération entre les enfants, de se défouler, de sentir son corps en action.
- pédagogiques lors d'intervention ou de sorties extérieures pour amener l'enfant à la découverte



LE TEMPS LIBRE

Ce temps permet à l'enfant de jouer librement et laisser place à son imagination. L'animateur sort quelques jeux que les enfants peuvent utiliser. L'animateur est particulièrement vigilant.

LE REPAS



Le temps de repas est un moment de calme et de convivialité. Ce temps permet d'échanger et de se détendre. Les enfants sont donc tenus de se conformer aux règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité. (Voir règlement)

Le repas se déroule en 1 seul service avec l'ensemble des enfants de l'accueil de loisirs de 12h à 13h.

Les plats sont posés sur les tables et les enfants se servent la quantité désirée. Pour les plus petits le personnel se charge de servir les enfants et les aide à couper leur viande etc.... Après chaque plat, un deuxième service est proposé pour les enfants qui souhaitent se resservir. Les enfants sont invités goûter à tous les plats et ne sont pas forcés de finir leur assiette.



LE TEMPS CALME

C'est un moment de détente et de calme. Des jeux sont mis à disposition (jeux de société, coloriages, lecture...), si le temps se fait à l'intérieur. S'il se fait à l'extérieur les animateurs proposent des jeux calmes. Pour les plus petits un temps de sieste est proposé.

LES JEUX EXTERIEURS



Des jeux extérieurs si le temps le permet sont proposés pour les activités de l'après-midi (jeux de motricité, jeux sportifs, jeux musicaux, grands jeux...)



Dans la mesure du possible il est pris à l'extérieur, tous ensemble, c'est un moment où tous les groupes peuvent échanger.

LE BILAN

Les animateurs font le bilan avec les enfants de façon ludique à chaque fin de journée. C'est un temps d'échanges et de partages qui permet d'évaluer les activités proposées durant la période et d'apporter des améliorations. Pour les enfants qui ne souhaitent pas s'exprimer peuvent aussi le faire sous forme de dessins.



LE DÉPART

Départ échelonné des enfants et des animateurs. C'est un temps d'échanges avec la famille de l'enfant, tous les détails importants qui sont inscrits dans le cahier de transmission sont communiqués aux parents.

9) Bilans et évaluations

Chaque semaine une réunion a lieu avec la directrice, l'équipe d'animation afin d'évaluer les objectifs du projet pédagogique et les moyens mis en place ainsi que la préparation des temps forts (intervenants, grands jeux...). Chaque animateur peut s'exprimer sur son ressenti.

Les dates seront définies avant le début de la période.

Pour les stagiaires, des bilans d'évaluations sont faits en milieu et en fin de stage afin de faire le point sur sa validation.

Sur demande du stagiaire ou de l'animateur, la directrice peut prendre d'autres moments pour répondre aux éventuelles questions.

10) Les réunions

Les réunions de préparation sont obligatoires et payées :

- * pour apprendre à se connaître
- * pour s'approprier le projet pédagogique
- * pour préparer en équipe les projets d'animation
- * mettre en place (aménagement des espaces, décorations etc....)
- * faire un bilan sur la période et apporter des améliorations si besoin.

11) L'aménagement de l'espace

Des coins aménagés sont mis en place. L'enfant peut choisir librement son espace.

On peut y retrouver :

- Les jeux de constructions
- Les jeux d'imitations (poupée, marchande...)
- Les jeux de société
- le coin lecture pour éveiller la curiosité et profiter d'un moment de détente
- l'espace création (coloriages, crayons, feutres...)
- l'espace repos

12) Numéros utiles et d'urgences

N° de l'accueil de loisirs : 06-74-03-90-11

Mail : periscolaire@steannemairie.fr



13) Les sorties

Lors des sorties :

- Rappeler les règles de sécurité aux enfants
- Les enfants doivent rester groupés et être facilement repérables (badges avec le nom de l'école et numéro de téléphone, dossards...)
- Être très vigilant et compter régulièrement les enfants

Consignes pour chaque sortie hors de l'accueil périscolaire.

Pique-nique, balade, ...

ETRE DEUX MINIMUM

AVOIR REPERE L'ITINERAIRE, si possible

AVOIR : un téléphone, une pharmacie, les dossiers des enfants, de l'eau

RESPECTER la réglementation des déplacements à pied (voir fiches déplacement à pied)

PREVENIR EN CAS DE RETARD

En cas d'accident grave ou si vous avez un doute, vous devez :

Prévenir les secours en composant le :

112 : depuis un portable (même si le téléphone ne capte pas, le 112 est toujours possible)

17 : gendarmes, police

Donner un message d'alerte :

- Se présenter
- Dire où vous êtes
- Ce qui arrive, décrire les symptômes
- Ce que vous avez fait
- Donner : numéro de téléphone, nature du problème, risque éventuels, localisation, nombre de victime, état de gravité, mesure prise et geste effectué

18 : pompiers, en cas d'incendie, d'accident, de malaise,...

15 : SAMU pour avis médical (après un choc, un coup...)

Mettre le reste du groupe en sécurité

Prévenir le responsable de la structure

14) Transports et déplacements

À pied

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, **il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé** dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, **il ne devra être inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif.**

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'**un repérage d'itinéraire** qui sera ensuite transmis au directeur. Il est fortement recommandé de **s'équiper d'accessoires de sécurité** (brassards, gilets, etc.).

Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons (trottoirs, accotements), les piétons sont tenus de les utiliser. Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.

En car / en bus

Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, **il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**. Le chauffeur n'est – en aucun cas – pris en compte dans ce taux d'encadrement.

L'organisateur – ou bien le directeur – est tenu de **désigner un chef de convoi, d'établir une liste nominative des passagers** et de **placer un animateur à proximité de chaque porte et issue de secours**. En cas de voyage de nuit, une veille permanente doit être assurée par au moins un des accompagnateurs.

Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et veiller à ce que les enfants soient correctement assis (l'utilisation de strapontins est interdite) et **portent leur ceinture de sécurité** (si le car en est équipé).

- Une plaque mentionnant le transport d'enfants doit être en place sur la vitre arrière et avant du car.
- Lors de la montée et de la descente des enfants, le signal de détresse doit être utilisé.
- Compter les enfants à la montée et à la descente du car.
- Une personne « chef de convoi » est désignée :
- Il détient le listing des présences : il enregistre la présence des enfants le matin et le soir à la montée
- Il doit avoir sur lui un document regroupant les problèmes de santé, les allergies, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- Il doit inscrire les modifications exceptionnelles de personnes autorisées à venir chercher l'enfant.
- Les animateurs et les enfants sont assis. Les animateurs sont assis si possible près des issues de secours.

Avant le trajet, les animateurs sont acteurs, en plaçant ceux qui ont le mal du transport devant, en expliquant toutes les consignes de sécurité pour le bon déroulement du voyage :

- Être assis sur son siège face à la route,
- Mettre la ceinture (animateurs compris)
- Ne pas jouer avec les cale-pieds, les accoudoirs et les repose têtes,
- Les rideaux sont mis en cas de soleil ; pour cela les enfants demandent aux animateurs de les mettre en place.

- Faire appel à un animateur si besoin urgent (toilettes, mal de transports ou autres).

15) L'évacuation des locaux

- Chaque animateur évacue le groupe d'enfants dont il a la charge dans le cadre de son activité.
- L'animateur compte les enfants qui sortent avec lui et se rend sur le point de rassemblement prévue qui se trouve dans la cour de l'école (cour du foot).
- L'animateur avec son groupe doit emprunter la sortie de secours la plus proche pour rejoindre le point de rassemblement.
- Arrivée au point de rassemblement les animateurs recomptent les enfants et notent nominativement les présents (nom et prénom).

Pendant ce temps : La directrice ou la personne déléguée

- récupère la liste des enfants et un téléphone (appel des secours si nécessaire)
- rejoint le groupe et fait le point sur les groupes éventuellement incomplets
- totalise le nombre d'enfants

A l'arrivée des pompiers, la directrice reste avec eux, informe de la situation (nb d'enfants OK ou pas, infos sur les locaux...).

Durant l'intervention des pompiers, chacun reste à sa place.

Une fois les pompiers sur place, ce sont eux qui donnent les ordres.

Lors de la réalisation des exercices (au cours des 48 heures après l'ouverture du site), il est impérativement demandé à l'équipe de « jouer le jeu » et de prendre les choses au sérieux. Cette procédure d'évacuation des locaux est expliquée aux enfants lors de la première journée.